



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 février 2021, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2020-122 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » :

www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ce règlement a reçu le 19 février 2021, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 26 février 2021

Josiane Alarie
*Directrice générale
et secrétaire-trésorière*